



ARRETE N° 2026 – 35 Prolongation
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Stationnement
Parking Place Sainte Catherine –
Parvis Sud
ATELIER DECO PUB
Du Lundi 26 Janvier 2026
Au Vendredi 6 Février 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,
L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969,
visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures
attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Atelier Deco Pub – 750, rue du 8^{ème} Bataillon Parachutiste
Britannique – 27210 Beuzeville, afin de réserver 1 place de stationnement, sur le Parking Place
Sainte Catherine, Parvis Sud, Du Lundi 26 Janvier 2026 au Vendredi 6 Février 2026, De 8h00
à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société ATELIER DECO PUB est autorisée à réserver 1 place de
stationnement, dans le cadre de travaux place Sainte Catherine, au n° 20, sur le Parking Place
SAINTE CATHERINE, PARVIS SUD, DU LUNDI 26 JANVIER 2026 AU VENDREDI 6
FEVRIER 2026, De 8H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, à la Société intervenante, Parking Place
Sainte Catherine, Parvis Sud, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1.

Le véhicule du chantier est autorisé à s'arrêter devant le lieu d'intervention, le temps de
décharger et charger leur matériel, dans la plage horaire allant de 8h30 à 11h00, sauf le
mercredi matin, jour de marché.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi
que sur la place réservée, par panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef
de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de
Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 30 Janvier 2026

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

